



Décision de portée générale concernant l'autorisation d'un produit phytosanitaire dans des cas particuliers

du 1^{er} juillet 2024

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires,
vu l'art. 40 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur les produits phytosanitaires¹,
décide:

Les produits phytosanitaires

Champ Flow (W 7450, 360 g/l cuivre sous forme hydroxyde)

Cuprum Flow (W 7450-1, 360 g/l cuivre sous forme hydroxyde)

Gesal Kupfer-Pilzenschutz (W 7450-2, 360 g/l cuivre sous forme hydroxyde)

Cupromaag Liquid (W 7450-3, 360 g/l cuivre sous forme hydroxyde)

Capito Cupro Flow (W 7450-4, 360 g/l cuivre sous forme hydroxyde)

Champ Flow (W 6838, 360 g/l cuivre sous forme hydroxyde)

Cuprum Flow (W 6838-1, 360 g/l cuivre sous forme hydroxyde)

Palisad (W 6838-2, 360 g/l cuivre sous forme hydroxyde)

Cupromaag Liquid (W 6838-3, 360 g/l cuivre sous forme hydroxyde)

Gesal Kupfer-Pilzenschutz (W 6838-4, 360 g/l cuivre sous forme hydroxyde)

sont autorisés temporairement jusqu'au 30 septembre 2024 pour une utilisation limitée avec une quantité maximale accrue de cuivre métallique par hectare et par an, avec les charges suivantes:

Application autorisée:

Domaine d'application	Organisme nuisible	Mode d'application	Charges
Grandes cultures			
Pommes de terre	<i>Mildiou de la pomme de terre</i>	Dosage: 4.2 l/ha Délai d'attente: 21 jours	1, 2

¹ RS 916.161

Charges à respecter au moment de l'utilisation

1. 6 kg de cuivre métallique au maximum par hectare et par année.
2. Pour le reste, les charges relatives à l'application déjà autorisée restent inchangées et applicables.

Les produits phytosanitaires

Funguran Flow (W 6393, 300 g/l cuivre sous forme hydroxyde)

Gesal Kupfer Pilzschutz (W 6393-1, 300 g/l cuivre sous forme hydroxyde)

sont autorisés temporairement jusqu'au 30 septembre 2024 pour une utilisation limitée avec une quantité maximale accrue de cuivre métallique par hectare et par an, avec les charges suivantes:

Application autorisée:

Domaine d'application	Organisme nuisible	Mode d'application	Charges
Grandes cultures			
Pommes de terre	<i>Mildiou de la pomme de terre</i>	Dosage: 5 l/ha Délai d'attente: 21 jours	1, 2

Charges à respecter au moment de l'utilisation

1. 6 kg de cuivre métallique au maximum par hectare et par année.
2. Pour le reste, les charges relatives à l'application déjà autorisée restent inchangées et applicables.

Les produits phytosanitaires

Kocide Opti (W 7102, 30 % cuivre sous forme hydroxyde)

Kocide Opti (W 7102-1, 30 % cuivre sous forme hydroxyde)

sont autorisés temporairement jusqu'au 30 septembre 2024 pour une utilisation limitée avec une quantité maximale accrue de cuivre métallique par hectare et par an, avec les charges suivantes:

Application autorisée:

Domaine d'application	Organisme nuisible	Mode d'application	Charges
Grandes cultures			
Pommes de terre	<i>Mildiou de la pomme de terre</i>	Dosage: 3.5 kg/ha Délai d'attente: 21 jours	1, 2

Charges à respecter au moment de l'utilisation

1. 6 kg de cuivre métallique au maximum par hectare et par année.
2. Pour le reste, les charges relatives à l'application déjà autorisée restent inchangées et applicables.

Les produits phytosanitaires

Kocide 2000 (W 7010, 35 % cuivre sous forme hydroxyde)

Kocide 2000 (W 7010-1, 35 % cuivre sous forme hydroxyde)

sont autorisés temporairement jusqu'au 30 septembre 2024 pour une utilisation limitée avec une quantité maximale accrue de cuivre métallique par hectare et par an, avec les charges suivantes:

Application autorisée:

Domaine d'application	Organisme nuisible	Mode d'application	Charges
Grandes cultures			
Pommes de terre	<i>Mildiou de la pomme de terre</i>	Dosage: 3 kg/ha	1, 2

Charges à respecter au moment de l'utilisation

1. 6 kg de cuivre métallique au maximum par hectare et par année.
2. Pour le reste, les charges relatives à l'application déjà autorisée restent inchangées et applicables.

Les produits phytosanitaires

Airone (W 7035, 14 % cuivre sous forme d'oxychlorure + 14 % cuivre sous forme hydroxyde)

Biorga Contra Kupfer Duo (W 7035-1, 14 % cuivre sous forme d'oxychlorure + 14 % cuivre sous forme hydroxyde)

sont autorisés temporairement jusqu'au 30 septembre 2024 pour une utilisation limitée avec une quantité maximale accrue de cuivre métallique par hectare et par an, avec les charges suivantes:

Application autorisée:

Domaine d'application	Organisme nuisible	Mode d'application	Charges
Grandes cultures			
Pommes de terre	<i>Mildiou de la pomme de terre</i>	Dosage: 4 kg/ha Délai d'attente: 21 jours	1, 2

Charges à respecter au moment de l'utilisation

1. 6 kg de cuivre métallique au maximum par hectare et par année.
2. Pour le reste, les charges relatives à l'application déjà autorisée restent inchangées et applicables.

Les produits phytosanitaires

Flowbrix (W 6383, 380 g/l cuivre sous forme d'oxychlorure)

Cuprofix fluid (W 6383-1, 380 g/l cuivre sous forme d'oxychlorure)

Secur (W 7435, 380 g/l cuivre sous forme d'oxychlorure)

sont autorisés temporairement jusqu'au 30 septembre 2024 pour une utilisation limitée avec une quantité maximale accrue de cuivre métallique par hectare et par an, avec les charges suivantes:

Application autorisée:

Domaine d'application	Organisme nuisible	Mode d'application	Charges
Grandes cultures			
Pommes de terre	<i>Mildiou de la pomme de terre</i>	Dosage: 3 l/ha	1, 2

Charges à respecter au moment de l'utilisation

1. 6 kg de cuivre métallique au maximum par hectare et par année.
2. Pour le reste, les charges relatives à l'application déjà autorisée restent inchangées et applicables.

Les produits phytosanitaires

Vitigran 35 (W 7018, 35 % cuivre sous forme d'oxychlorure)

Biorga contra Kupfer (W 7018-1, 35 % cuivre sous forme d'oxychlorure)

Oxykupfer 35 (W 7018-2, 35 % cuivre sous forme d'oxychlorure)

Cupromaag 35 (W 7018-3, 35 % cuivre sous forme d'oxychlorure)

CUPROFIX 35 (W 7018-4, 35 % cuivre sous forme d'oxychlorure)

Gesal Tomaten-Pilzschutz Vitigran (W 7018-5, 35 % cuivre sous forme d'oxychlorure)

Capito Cupro (W 7018-6, 35 % cuivre sous forme d'oxychlorure)

sont autorisés temporairement jusqu'au 30 septembre 2024 pour une utilisation limitée avec une quantité maximale accrue de cuivre métallique par hectare et par an, avec les charges suivantes:

Application autorisée:

Domaine d'application	Organisme nuisible	Mode d'application	Charges
Grandes cultures			
Pommes de terre	<i>Mildiou de la pomme de terre</i>	Dosage: 10 kg/ha Délai d'attente: 3 semaines	1, 2

Charges à respecter au moment de l'utilisation

1. 6 kg de cuivre métallique au maximum par hectare et par année.
2. Pour le reste, les charges relatives à l'application déjà autorisée restent inchangées et applicables.

Les produits phytosanitaires

Bordeaubrühe WG – Bouillie bordelaise (W 7065, 20 % cuivre sous forme de bouillie bordelaise)

Kupfer-Bordo LG / Bouillie bordelaise LG (W 2116, 20 % cuivre sous forme de bouillie bordelaise)

Bordeaux S (W 2116-1, 20 % cuivre sous forme de bouillie bordelaise)

Bouillie bordelaise (W 7197, 20 % cuivre sous forme de bouillie bordelaise)

sont autorisés temporairement jusqu'au 30 septembre 2024 pour une utilisation limitée avec une quantité maximale accrue de cuivre métallique par hectare et par an, avec les charges suivantes:

Applications autorisées:

Domaine d'application	Organisme nuisible	Mode d'application	Charges
Grandes cultures			
Pommes de terre	<i>Mildiou de la pomme de terre</i>	Dosage: 17.5 kg/ha Délai d'attente: 3 semaines	1, 2

Charges à respecter au moment de l'utilisation

1. 6 kg de cuivre métallique au maximum par hectare et par année.
2. Pour le reste, les charges relatives à l'application déjà autorisée restent inchangées et applicables.

Le produit phytosanitaire

Cueva (W 6721, 1.74 % 18.2 g/l cuivre sous forme d'octanate)

est autorisé temporairement jusqu'au 30 septembre 2024 pour une utilisation limitée avec une quantité maximale accrue de cuivre métallique par hectare et par an, avec les charges suivantes:

Application autorisée:

Domaine d'application	Organisme nuisible	Mode d'application	Charges
Grandes cultures			
Pommes de terre	Effet partiel: <i>Mildiou de la pomme de terre</i>	Concentration: 2 % Dosage 20 l/ha	1, 2

Charges à respecter au moment de l'utilisation

1. 6 kg de cuivre métallique au maximum par hectare et par année.
2. Pour le reste, les charges relatives à l'application déjà autorisée restent inchangées et applicables.

Retrait de l'effet suspensif

Un éventuel recours contre la présente décision de portée générale n'a pas d'effet suspensif en vertu de l'art. 55, al. 2, de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative².

Voies de droit

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans les 30 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire; y seront jointes la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

1^{er} juillet 2024

Office fédéral de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires:

Le directeur, Hans Wyss

² RS 172.021